

Résolution de l'Assemblée du personnel du 18 novembre 2020

Considérant

- Les résolutions des 6, 15 et 29 octobre 2020, votées à l'unanimité par des Assemblées du personnel déterminées ;
- L'incapacité du Conseil d'Etat à négocier avec les partenaires sociaux et sa décision de rompre unilatéralement un processus de négociation que lui-même avait engagé ;
- Que la décision prise par ce même Conseil d'Etat d'enfin retirer le PL 12781 (moins 1% sur les salaires), qu'un employeur responsable n'aurait jamais dû présenter, ne constitue pas un signe d'ouverture suffisant ;
- Le projet, présenté par les partis gouvernementaux, de suspendre l'annuité 2021, annuité qui fait pourtant partie des mécanismes salariaux auxquels le personnel à légalement droit ;
- Que les nouveaux postes (353) proposés par le Conseil d'Etat pour le PB2021 représentent un minimum encore très insuffisant pour de nombreux services en souffrance ;
- Que les mesures prévues par le PFQ 2021-2024 menacent toujours les salaires du personnel d'une baisse entre 5.34 et 8.74% ;
- Que Genève est le seul canton à demander, dans ce contexte sanitaire particulier, une baisse de sa rémunération à sa fonction publique, alors qu'ailleurs des « primes Covid » sont octroyées,

L'Assemblée du personnel de l'Etat et du secteur subventionné, réunie dans le parc des Bastions :

- **Se prononce en faveur du dépôt d'un préavis de grève pour le jeudi 3 décembre 2020 ;**
- **Soutient l'engagement d'actions ciblées pour exprimer publiquement :**
1) l'opposition du personnel au marchandage inique que représente l'accord des « partis gouvernementaux », qui sacrifie l'annuité au profit des postes ;
2) le manque de moyens dévolus aux services publics ;
- **Approuve le mandat donné aux instances du Cartel d'explorer, avec d'autres partenaires, le lancement d'une initiative visant à l'instauration d'un impôt de solidarité « crise sanitaire » ;**
- **Exige l'abandon de tout projet de baisse d'impôt sur la fortune à Genève.**